



Notice de présentation Contrats Doctoraux 2026 Ecole Doctorale SJPEG

Présentation du concours 2026

Le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 a instauré les Contrats Doctoraux « afin d'encourager la formation à la recherche et par la recherche des diplômés de l'enseignement supérieur au niveau du doctorat et de faciliter leur orientation tant vers les activités de recherche que vers d'autres activités de l'économie (...) » (article 1).

Les doctorant.e.s qui bénéficieront d'un Contrat Doctoral seront salarié.e.s non-titulaires (contractuel.le.s) de la fonction publique, embauché.e.s par l'Université.

Un financement par contrat doctoral donne lieu à un contrat de travail à durée déterminée de trois ans. Sa ou son bénéficiaire s'engage par écrit, quand elle/il dépose le dossier de candidature, à se consacrer à temps plein à la préparation de la thèse (et à d'éventuelles activités d'enseignement et d'expertise telles que définies à l'article 3 du décret n°2016-1173 du 29 août 2016 ci-dessus mentionné).

Au titre de l'année 2026/2027, **10 contrats doctoraux** seront mis au concours pour les disciplines relevant de l'Ecole Doctorale Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (Université de Lorraine).

Aucun de ces contrats ne faisant l'objet d'un fléchage thématique, les candidatures seront réputées déposées pour l'ensemble des supports.

La sélection des doctorant.e.s bénéficiaires d'un contrat doctoral sera réalisée par une **commission ad hoc** composée de 6 membres habilités à diriger des recherches :

- 2 membres représentant la direction de l'ED SJPEG et la direction du Pôle scientifique SJPEG
- 4 membres représentant les 4 laboratoires d'accueil du périmètre de l'ED

Elle comprendra **deux étapes** :

- **une étape de sélection des candidat.e.s à auditionner** qui s'opérera sur la base de leur dossier ; cette étape peut conduire à ne pas autoriser certain.e.s candidat.e.s à poursuivre le concours, sans pour autant que soit fixé au préalable un nombre maximal de candidat.e.s auditionné.e.s ;
- **une étape d'admission au cours de laquelle seront auditionné.e.s les candidat.e.s sélectionné.e.s** ; à l'issue de cette étape la commission formulera une proposition d'attribution des contrats doctoraux qui sera adressée par la direction de l'école doctorale à la présidente de l'Université de Lorraine.

Modalités et calendrier du concours 2026

Lundi 24 août 2026 à 12h00 : date et heure limite de **constitution du dossier dématérialisé** de candidature sur l'application ADUM et **d'envoi d'une version numérique du mémoire** de fin d'études

Le **dossier dématérialisé** comprend :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Le formulaire de candidature (*à télécharger sur le site de l'ED SJPEG*)
- Le projet de thèse
- L'avis de la (co)direction pressentie ou, pour les candidat.e.s déjà inscrit.e.s en thèse, l'avis de la (co)direction de thèse (*à télécharger sur le site de l'ED SJPEG*)
- Le relevé des notes du cursus licence et master
- Pour les candidat.e.s déjà inscrit.e.s en thèse : un descriptif précis de l'état d'avancement des travaux

Chaque candidat.e veillera à constituer son dossier dématérialisé sur l'espace dédié au champ disciplinaire de son projet de thèse.

6 champs disciplinaires sont proposés :

- Droit privé et sciences criminelles
- Droit public
- Histoire du droit
- Science politique
- Sciences économiques
- Sciences de gestion

Le **mémoire de fin d'étude** est à envoyer en version numérique à l'adresse : ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr

Tout dossier incomplet ou déposé après la date et l'heure limite sera irrecevable.

Mercredi 02 septembre 2026 à 17h : réunion de la commission de sélection des candidat.e.s auditionné.e.s suivie de la publication des résultats des présélections et heures de passage pour les auditions sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidat.e.s et directions de thèse concernés.

Vendredi 04 septembre 2026 à partir de 9h30 : auditions des candidat.e.s. suivies en fin de journée de proclamation des résultats avant affichage des résultats du concours sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidat.e.s et directions de thèse concernés.

Lundi 7 septembre 2026 : transmission du classement proposé par la Direction de l'Ecole Doctorale à la Présidence de l'Université.

Candidat.e.s autorisé.e.s à concourir

Tout.e candidat.e réunissant les **conditions pour être autorisé.e à s'inscrire en thèse** (cf. dossier de candidature à l'inscription en thèse) peut concourir.

Le contrat doctoral devant être signé au plus tard dans l'année qui suit la date de première inscription en thèse, le concours s'adresse aux candidat.e.s **non encore inscrit.e.s à l'ED ou inscrit.e.s en thèse depuis moins d'un an au moment du concours.**